

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

06/188 DU 1er/02/86
SECRET N° /INTERPPS-DCFP/DGPOB
portant intégration et nomination de
Monsieur BOUITY Isaac Alain dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Agriculture)

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ÉTAT

LE PREMIER MINISTRE,



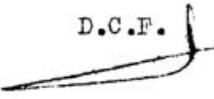
VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.3.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2057/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des décrets de la catégorie AI des Services Techniques ;
Vu le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 34/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
Vu la lettre n° 5091/NESS-CAB-DOB/D2 du 8 Octobre 1985 du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D.G.B.



D.C.F.



DECRETE :

120

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 13.12.60 susvisé, Monsieur BOUITY Isaac Alain, né en Juillet 1957 à Holle, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures de l'Agriculture Tropicale et Subtropicale, obtenu à la Faculté d'Economie Agricole et de Gestion de PRAGUE (TCHÉCOSLOVAQUIE) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I, des Services Techniques (Agriculture), et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Développement RURAL.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 1er FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale


Bernard UMBU MATSIONA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGPCE..... 3
- D.G.B..... 3
- D.C.F..... 1
- M.D.R..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGCM/BC..... 2./-

